Le 3 avril prochain, les offices cesseront d'avoir lieu dans l'église actuelle dont on commencera la démolition, et se feront dans une construction temporaire érigée ad hoc.

La bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église aura lieu le 11 mai, fête de l'Ascension, et M. Casault, curé de cette paroisse, espère qu'elle sera ouverte au culte le premier novembre. Dans tous les cas, il se propose de faire marcher les choses rondement.

A propos d'instruction publique

M. Turgeon, ministre de la colonisation et des mines, a prononcé un discours sur l'instruction publique qui lui a attiré les anathèmes de quelques radicaux. C'est pourquoi nous croyons devoir le féliciter de ce discours qui, en somme, est excellent et lui fait honneur.

La répartition scolaire à Montréal

Bien que la population scolaire catholique de Montréal soit les 3 de la population scolaire totale, cependant les catholiques ne reçoivent que \$13.79 par élève, tandis que les protestants reçoivent \$19.13 par élève. C'est pourquoi les commissaires catholiques de Montréal se plaignent de cette répartition inégale, et ont présenté un mémoire au gouvernement Marchand.

Voici la conclusion de ce document :

"Les eatholiques de Montréal se trouvent dans la position la plus fausse qu'il est possible de supposer; leurs revenus sont limités à la somme que peut produire la taxe imposée sur la propriété, laquelle est fixée à \(\frac{1}{2} \) de centin dans la piastre, mais leurs obligations sont illimitées; la population s'accroît tous les ans d'un grand nombre de familles venant de toute part; les écoles des anciennes paroisses deviennent trop petites; dans les nouvelles paroisses, on est obligé de placer les classes dans le sous sol des églises temporaires, et l'argent manque même pour payer le maigre traitement des instituteurs. Pour obvier à ce triste état de choses, nous proposons la répartition de la taxe d'après la population scolaire, ou nous demanderons au gouvernement le pouvoir de préparer en temps opportun le budget